

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **VENDREDI 11 MARS 2016**

Compte rendu de la séance :

Présents : Mr L'HOMME René, Mr PAUCHARD Stéphane, Mme JECHOUX Bernadette, Mr CHABRIER Gilles, Mme RINGUE Alexandra, Mme GERARD Sophie, Mr DIDIER Laurent, Mr THIRION Jean Pierre, Mr LECOMTE Claude, Mme PIERRAT Pascale,

Absents excusés : Mr THIRION Sylvain, Mme BONATO Marie Thérèse, Mme BALLAND Sylvie, Mr PIERRE Yves, Mr TISSERAND Ghislain.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LECOMTE Claude.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DE Mr le MAIRE.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour :

a) Acquisition de radars pédagogiques.

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2016.

Mr le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal, pour approbation, le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 29 janvier 2016.

Il est approuvé par tous les conseillers présents.

2° PROGRAMME D' ACTIONS EN FORET COMMUNALE.

Mr le Maire présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt.

- Travaux sylvicoles : 3 210,00 € HT.

- Travaux d'infrastructure : 1 400,00 HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le programme d'actions 2016.

3° SUBVENTIONS DIVERSES 2016.

Coopérative scolaire : 750 €, Souvenir Français : 50 €, Association Laval - Loisirs : 450 €, Association les Ti'mouns : 600 €, Comité Départementale Protection Civile : 100 €, ADMR Canton de Bruyères : 90 €, Judo Club de Bruyères : 60 €, Espérance de Bruyères : 20 €, SMB Football : 180 €, Association donneurs de sang : 100 €, Croix rouge Bruyères : 100 €, Amicale Sapeurs-Pompiers du secteur de Bruyères : 30 €, Club Vosgien et environ : 50 €, SMB Natation : 200 €, Amicale cyclo des Hautes Vosges - Fays : 40 €, Prévention routière Comité Départemental : 60 €, Légion Vosgienne - Section Vologne : 50 €, Hand Ball Bruyères : 40 €, Athlétisme Bruyères : 80 €, Subvention Baccalauréat avec mention : 300 €, Divers : 300 €.
Montant Total : 3 650 €.

4° PARTICIPATION 2016 A LA COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS DE LAVAL SUR VOLOGNE - FAYS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents sur proposition de Mr le Maire, décide d'affecter la somme de 6 000 € pour la participation de la Commune.

5° TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'impositions locaux et les fixe comme suit :

Taxe d'habitation : 13,94 %	Taxe foncière (non bâti) : 3,95 %
Taxe foncière (non bâti) : 15,17 %	CFE : 14,64 %

Produit fiscal attendu : 417 414 €

6° APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 FORET - COMMUNE - CCAS ET LOTISSEMENT COMMUNAL.

- a) **Compte administratif - Forêt** : Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 5 672,30 € - recettes : 11 731,37 €

Résultat excédentaire : 6 059,07 €

Résultat reporté : 238 011,61 €

Résultat de clôture excédentaire : 244 070,68 €

Investissement : dépenses : 536,56 € - recettes : 0 €

Résultat déficitaire : - 536,56 €

Résultat reporté : 4 129,84 €
Résultat de clôture excédentaire: 3 593,28 €

b) Compte administratif - Commune : Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 351 884,73 € - recettes : 655 060,76 €
Résultat excédentaire : 303 176,03 €
Résultat reporté : 822 058,55 €
Résultat excédentaire de clôture : 1 125 234,58 €

Investissement : dépenses : 378 476,91 € - recettes : 481 715,69 €
Résultat excédentaire : 103 238,78 €
Résultat déficitaire reporté : - 40 316,19 €
Résultat de clôture excédentaire : 62 892,59 €

c) Compte administratif - CCAS : Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 2 729,24 € - recettes : 3032,00 €
Résultat excédentaire : 302,76 €
Résultat reporté : 3 486,99 €
Résultat de clôture excédentaire : 3 789,75 €

Compte tenu de la dissolution du CCAS par délibération N° 54/2015 du 06 novembre 2015, l'excédent sera affecté au résultat de clôture du Budget Communal 2015.

d) Compte administratif – Lotissement Communal « Les Marayes » : Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 3 507,58 € - recettes : 3 507,58 €
Résultat excédentaire : 0 €
Résultat de clôture : 0 €

Investissement : dépenses : 3 507,58 € - recettes : 3 507,58 €
Résultat excédentaire : 0 €
Résultat de clôture : 0 €

7° APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015. FORET - COMMUNE - CCAS -LOTISSEMENT COMMUNAL.

Les comptes de gestion 2015, pour la Forêt - la Commune - le CCAS et le Lotissement Communal sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

8° AFFECTATION DU RESULTAT. FORET – COMMUNE.

a) Affectation du résultat pour la Forêt :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat excédentaire de fonctionnement de 244 070,68 € versé au budget fonctionnement 2016.

Résultat excédentaire d'investissement de 3 593,28 € versé au budget investissement 2016.

b) Affectation du résultat pour la Commune :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat excédentaire de fonctionnement de 1 125 234,58 € + 3 789,75 € résultat de clôture du CCAS soit au total 1 129 024,33 € versé au budget fonctionnement 2016.

Résultat excédentaire d'investissement de 62 892,59 €.

9° ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES.

Mr le Maire présente le devis de la Société I-Care Sarl concernant la fourniture et l'installation de quatre radars pédagogiques dissuasif de vitesse qui seront installés rue du Maray et rue des Elies pour un montant de 8 309,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'acquérir quatre radars pédagogiques pour un montant de 8 309,00 € HT et autorise Mr le Maire à solliciter une aide financière au titre des amendes de police.

INFORMATIONS DIVERSES

- a) **Une réunion concernant la sécurité (non-respect de la limitation de vitesse) rue du Maray a eu lieu à la Mairie le 09 mars 2016 en présence de trois riverains, de Mr HABERT Alain responsable sécurité à la DDT et de l'Adjudant-Chef NICOT Frédérique du Groupement de Gendarmerie de Bruyères.**

Il a été décidé de mettre en place des radars pédagogiques qui permettront de sensibiliser davantage les conducteurs au respect de la limitation de vitesse et la signalisation avancée des rétrécissements de chaussées. Ce volet préventif sera complété occasionnellement par une action répressive avec le concours de la Gendarmerie Nationale.

- b) **Mr le Maire informe qu'un riverain de la rue du Maray a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif contre le permis d'aménager du lotissement communal du 16 septembre 2016.**

Vu par nous, Mr L'HOMME René, Maire de la Commune,

Pour être affiché le : 17 mars 2016

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

